

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	22/10/2018

Un cas d'ESB classique détecté en Ecosse

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (DGAL), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le LNR : Thierry Baron (Anses)

Autre(s) auteur(s) : Thomas Magnien (Anses)

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Source : AFP au 18/10/2018, média (*The Guardian*) au 18/10/2018 (<https://www.theguardian.com/uk-news/2018/oct/18/bse-case-found-on-aberdeenshire-farm>), site du DEFRA

Le 18 octobre 2018, les autorités écossaises ont annoncé la détection d'un cas de vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine, ou ESB) dans une ferme de l'Aberdeenshire, dans le Nord-Est de l'Écosse (voir carte). Il s'agit d'un cas d'ESB classique.

Le cas a été identifié lors d'un contrôle de routine à l'équarrissage et n'est pas entré dans la chaîne alimentaire. L'animal est né en 2013 (et avait donc cinq ans lors de la mort, ce qui est classique pour cette forme d'ESB), c'est-à-dire dix-sept ans après l'interdiction totale des farines de viande et d'os au Royaume-Uni.

Selon les autorités, des mesures d'isolement ont été prises en attendant le résultat des analyses et une enquête de l'APHA (Animal and Plant Health Agency) est en cours pour tenter de déterminer l'origine de ce cas. Les autres vaches du troupeau, ainsi que leur progéniture, seront abattus.

Ce cas est la première détection d'ESB classique en Ecosse depuis une décennie et le premier cas au Royaume-Uni depuis les deux cas signalés en 2015.

L'Ecosse avait été déclarée indemne d'ESB en mai 2017 en obtenant le statut à « risque négligeable d'ESB », mais suite à la détection de ce nouveau cas, les exports seront placés sous statut « risque contrôlé d'ESB ».

L'ESB est apparue au Royaume-Uni dans les années 1980 et s'est ensuite propagée à de nombreux pays en Europe et dans le monde à cause de l'utilisation en alimentation animale de farines animales contaminées. Plus de dix-sept ans après l'interdiction des farines animales à toutes les espèces de rente, quelques très rares cas d'ESB classique sont

encore signalés en Europe (Efsa 2017 ; <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2017.4885>). Un cas d'ESB de type classique avait ainsi été notifié par la France le 24 mars 2016 chez un bovin né en 2011, c'est-à-dire dix ans après les mesures ultimes de sécurisation de l'alimentation des animaux prises en France en 2001 (<https://www.plateforme-esa.fr/article/un-cas-d-esb-classique-chez-un-bovin-ne-en-2011>). L'origine de ces cas reste à ce jour totalement inconnue.

Pour mémoire, en matière d'ESB la sécurité de l'alimentation humaine est assurée depuis les années 1990 par le retrait des matériaux à risque spécifié de la chaîne alimentaire.



Figure 1: Cas d'ESB classique détecté dans l'Aberdeenshire en Ecosse (source: Google Maps)